

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/06/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 52 | 32 | 39 |

| Vote | | |
|---------------|------------|----------------|
| A l'unanimité | | |
| Pour : 39 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

L'an 2025, le 25 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 19/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 19/06/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, CASTANO Nadège, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, MM : BARBERI Serge, BOCQUILLON Gilles, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, DESPOTS Hervé, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel (visioconférence), MOTTE Patrice, POIRIER Daniel (visioconférence), RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien (visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan (visioconférence)
 Suppléant(s) : Mme CASTANO Nadège (de M. PRIOUX Pierre-François) (visioconférence), MM : BOCQUILLON Gilles (de Mme LUCZAK Daisy), DESPOTS Hervé (de M. GERMAIN Jean-Luc)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, VAROQUI Geneviève à M. ROMAIN Emilien, VIBERT Nicole à M. BARBERI Serge, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : BELFIORE Elio à Mme TORCOL Patricia, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
 Excusé(s) : Mme LUCZAK Daisy, MM : CAMEK Julien, GERMAIN Jean-Luc, PRIOUX Pierre-François

Absent(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième MM : ANTHOINE Emmanuel, BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

2025_107 – Avenant n°4 au Contrat pour la Réussite de Transition Ecologique (CRTE)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des contrats de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la délibération n°2021-101 en date du 28 juin 2021 portant sur le protocole d'engagement avec l'Etat relatif au CRTE,

VU la délibération n°2021-118 en date du 8 novembre 2021 sur l'approbation du CRTE accompagné de ses annexes,

Vu la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et la Communauté de Communes le lundi 15 novembre 2021,

Vu la délibération n°2022-69 en date du 30 mai 2022 sur le projet de territoire,

Vu la délibération n°2022-78 en date du 30 juin 2022 sur l'avenant n°1 au CRTE,

Vu la signature de l'avenant n°1 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et la Communauté de Communes le jeudi 22 juillet 2022,

Vu la délibération n°2023-98 en date du 22 juin 2023 sur l'avenant n°2 au CRTE,

Vu la signature de l'avenant n°2 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et la Communauté de Communes le jeudi 25 juillet 2023,

Vu la délibération n°2024-79 en date du 25 juin 2024 sur l'avenant n°3 au CRTE,

Vu la signature de l'avenant n°3 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et la Communauté de Communes le Lundi 5 aout 2024,

Considérant que le CRTE est un contrat d'une durée de 6 ans, modifiable par avenant en cas d'ajout ou d'ajustement des différentes actions et/ou projets inscrits à ce contrat,

Considérant qu'il est aujourd'hui nécessaire d'apporter un quatrième avenant afin :

- d'ajouter 12 nouvelles actions
- d'enregistrer la modification d'actions et de projets existants au CRTE,
- d'enregistrer le passage de projets en actions et le passage d'actions en projets,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de l'avenant n°4 annexé à la présente délibération accompagnée de ses annexes :

- des nouvelles fiches actions (Annexe 1)
- du tableau récapitulatif des actions et projets par commune (Annexe 2)
- du tableau des crédits sollicités à l'Etat (Annexe 3)

AUTORISE le Président à signer ce contrat ainsi que toutes les pièces et documents techniques et administratives associées à ce contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 26/06/2025
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. VIGIER Mathias



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 077-200070779-20250626-2025_107-DE

Berger
Lerfault



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 077-200070779-20250626-2025_107-DE

Berger Levrault



BRIE DES RIVIÈRES
ET CHÂTEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AVENANT n° 4

AU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX

Représentée par son président, Christian Poteau, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du Mardi 25 juin 2024

Ci-après désigné par « La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Pierre Ory, Préfet de Seine-et-Marne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de l'avenant

Les CRTE s'inscrivant dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation, le présent avenant a pour but de prendre en compte les avancées réalisées et les projets entrepris dans ce cadre.

Article 2 – Évolutions du CRTE

- Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'Etat et la Communauté de Communes le lundi 15 novembre 2021,
- Adoption du projet de territoire par délibération n°2022-69 en date du 30 mai 2022
- Signature de l'avenant n°1 du CRTE par délibération n°2022-78 en date du 30 juin 2022

- Signature de l'avenant n°2 du CRTE par délibération n°2023
- Signature de l'avenant n°3 du CRTE par délibération n°2024-79 en date du 25 juin 2024

- **Actions nouvelles jointes en annexe 1 à l'avenant n°4 :**

- Ouverture d'un lieu médical, paramédical ou service à la personne – **Commune de Courquetaine**
- Réhabilitation et extension de l'école élémentaire + cour de l'école et démolition et reconstruction du DOJO – **Commune de Grisy-Suisnes**
- Rénovation de la salle des fêtes et de la Bibliothèque – **Commune de Guignes**
- Rénovation énergétique des écoles – **Commune du Châtelet en Brie**
- Réfection de la ruelle des Roches (Voirie + enfouissement des réseaux) – **Commune du Châtelet en Brie**
- Enfouissement des réseaux – Rue de Rambouillet – **Commune du Châtelet en Brie**
- Végétalisation des cours d'école - **Commune du Châtelet en Brie**
- Construction d'un terrain multisports en synthétique - **Commune du Châtelet en Brie**
- Aménagement intérieur de l'école primaire, salle polyvalente, restauration scolaire et aménagement extérieur de la cour de récréation – **Commune de Machault**
- Aménagement intérieur pour l'ouverture du multi-accueil – **Commune de Pamfou**
- Rénovation de la salle d'activité du DOJO – **Commune de Soignolles en Brie**
- Réhabilitation d'une ancienne usine en salle multi-activités destinée au groupe scolaires Louis Aragon et au Point Accueil Jeunesse – Commune de **Solers**

Les communes suivantes ont prévu la réalisation d'actions ou en cours de réalisation faisant l'objet de fiches annexées au CRTE (hors action terminée ou abandonnée) :

- **Commune de Blandy les tours : 1 action**
- **Commune de Bombon : 2 actions**
- **Commune de Champeaux : 1 action**
- **Commune de Chaumes en Brie : 2 actions**
- **Commune de Coubert : 1 action**
- **Commune de Courquetaine : 2 actions**
- **Commune de Crisenoy : 5 actions**
- **Commune de Féry : 1 action**
- **Commune de Fontaine le Port: 1 action**
- **Commune de Grisy-Suisnes : 2 actions**
- **Commune de Guignes : 2 actions**
- **Commune du Châtelet en Brie : 11 actions**
- **Commune de Machault : 2 actions**
- **Commune de Moisenay : 2 actions**
- **Commune de Pamfou: 4 actions**
- **Commune de Soignolles en Brie : 4 actions**

- Commune de Yèbles : 6 actions
- CCBRC : 6 actions (Hors actions Eau & Assainissement)

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

Berger Levrault

ID : 077-200070779-20250626-2025_107-DE

Total : 55 Actions sur le territoire en cours de réalisation ou à réaliser dont 12 nouvelles actions pour 2025-2027

Les communes suivantes ont prévu la réalisation de projets, sans que ceux-ci ne soient matures, ils font l'objet de fiches annexées au CRTE :

- Commune d'Argentières : 2 projets
- Commune de Blandy les tours: 2 projets
- Commune de Couvert : 2 projets
- Commune d' Echouboulains: 3 projets
- ☒ Commune d'Evry-Gregy sur yerres : 1 projet
- ☒ Commune de Fontaine le Port : 1 projet
- Commune de Guignes : 1 projet
- Commune du Châtelet en Brie : 4 projets
- Commune de Moisenay : 1 projet
- Commune de Soignolle en Brie : 1 projet
- Commune de Solers : 2 projets
- CCBRC : 1 projet (Hors projets Eau & Assainissements)
- SIE syndicat de regroupement : 1 projet

Total : 22 projets sur le territoire

Article 3 - Contenu du CRTE

Les stipulations du CRTE qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent applicables.

Signé à Melun le/07/2025

| | |
|--|---|
| Le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux Christian Poteau | Le Préfet de Seine-et-Marne Pierre Ory |
|--|---|

ANNEXES de l'avenant n°4 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 077-200070779-20250626-2025_107-DE

Berger-Levrault

Annexe 1 – Nouvelles fiches action

Joint au format dématérialisé

Annexe 2– Maquette financière actualisée

Joint au format dématérialisé